

POLITIQUE FÉDÉRALE

Poudre dans l'air

La campagne commencée par M. R.-L. Borden et ses principaux lieutenants à travers le Canada n'est pas sans soulever un vif intérêt.

Bien que les Chambres doivent être convoquées au moins une fois avant les prochaines élections générales, on sent de la poudre dans l'air et le peuple manifeste le désir de se renseigner de plus en plus sur les divers sujets qui agitent actuellement l'opinion.

L'activité fébrile qui règne dans les cercles politiques est un présage non équivoque de lutte électorale à brève échéance.

Heureuse évolution

Depuis quelques années on constate une heureuse évolution dans nos mœurs politiques. Tout en faisant la part du respect dû aux vieilles traditions, les gouvernants cherchent à être pratiques tout d'abord.

Ainsi les attrait platons du libre-échange ont perdu leur éclat, même aux yeux des libéraux maintenant au pouvoir.

Avant d'appliquer au Canada cette théorie économique, le gouvernement Laurier a cru bon de faire une enquête sur les besoins réels du pays.

Pour protéger efficacement les industries canadiennes, il a été jugé nécessaire de maintenir, en l'atténuant quelque peu, le système protecteur, tout en sauvegardant les intérêts des consommateurs.

Comme les mots ont une puissance fascinatrice, le parti libéral a cru sage de remplacer le terme *protection* par le synonyme *tarif de revenu*, et le système protecteur, désormais reconnu politique nationale, continue de contribuer au développement des industries canadiennes.

Tandis que le chef de l'Opposition conservatrice réclame la *protection raisonnable*, ci-devant *adéquate*, le parti au pouvoir vante les effets bienfaisants du tarif de revenu.

Les deux grands partis politiques qui se disputent les faveurs de l'électorat canadien sont donc d'accord aujourd'hui sur le plus important principe économique qui les divisait autrefois en matière fiscale.

La valeur avant tout

En confiant le portefeuille des chemins de fer et canaux à l'Hon. M. Graham, d'Ontario, et celui des travaux publics à l'Hon. M. Pugsley, des Provinces Maritimes, Sir Wilfrid Laurier s'oppose à l'idée que certains portefeuilles appartiennent de par la tradition aux représentants de telle ou telle province.

C'est assurément rendre le peuple meilleur que de le débarrasser ainsi peu à peu de ses préjugés.

Les intérêts du pays doivent primer ceux des factions, et le parti au

pouvoir doit confier les rênes de l'administration à ceux des siens qui paraissent le plus compétents, quel que soit le coin de terre qu'ils habitent.

Notre autonomie

Accrédités ministres plénipotentiaires par le gouvernement britannique auprès du gouvernement français, les honorables MM. Brodeur et Fielding ont négocié librement, au profit de notre autonomie nationale, le nouveau traité franco-canadien.

Cet événement, dont l'importance politique n'échappe à personne, permet aux hommes d'Etat de proclamer que le Canada est désormais une nation.

A SAINT-JEAN D'IBERVILLE

Les revenus de la ville de Saint-Jean seront grossis, cette année, de plus de trois mille piastres provenant d'industries dont l'exemption de taxes est expirée. Tel privilège leur aurait été accordé en 1893 pour dix ans, mais depuis l'expiration, en 1903, on n'y avait pas songé, du moins la ville...

— La valeur totale des biens-fonds imposables, à Saint-Jean, est de \$2, 436,235. La taxe foncière étant de trois quarts de centin, les revenus de cette source s'élèvent à \$18,581,76.

La valeur locative est évaluée à \$85,704, ce qui donne \$5,142,24 de taxes; les fonds de commerce sont estimés à \$295,550 et rapportent à la ville \$2,216,62.

Les autres taxes sont comme suit: licences d'hôtels, \$4,500; chevaux, voitures, chiens, etc., \$673; taxes professionnelles, \$218.

Les revenus de ces différentes sources s'élèvent à un total de \$31, 271,62.

L'évaluation des propriétés non imposables: églises, couvents, édifices du gouvernement, est de \$887, 900, en outre des usines Singer, évaluées à \$850,000, formant un total de \$1,737,900 d'exemptions.

La valeur totale des propriétés imposables et autres s'élève donc à \$4, 174,135. Mais cet estimé est très-modéré et la valeur réelle de la propriété foncière à Saint-Jean est plutôt d'environ \$6,000,000.

Voilà une ville qui se développe rapidement.

NOTES COMMERCIALES

M. Oscar Loiselle, ci-devant chef du département des tailleurs chez Henry Morgan & Co., vient d'ouvrir un superbe établissement de marchand-tailleur au No 8, Boulevard Saint-Laurent. M. B.-A. Leprohon, l'excellent tailleur de l'ancienne maison Resther & Cie, fera aussi bénéficier de sa longue expérience en matière de coupe élégante la clien-

tèle choisie de l'établissement Loiselle.

* * *

Dans le nouvel édifice de la *Patrie* s'est récemment installé l'établissement de coupe et de confection de M. J.-A. Leblanc, tailleur-expert, ci-devant de la maison J.-R. Lesage. La maison Leblanc fait une spécialité du pressage des habits.

* * *

Nous avons eu l'occasion de visiter l'assortiment commercial de M. M. Geo. Bélanger & Cie, agents manufacturiers, établis Côte Bonsecours près du Champ-de-Mars. Voitures d'été et d'hiver de tous modèles, machines à coudre, poêles, fournaies, instruments aratoires etc., etc.: tout est de nature à satisfaire la clientèle la plus exigeante. Les prix sont très-modérés.

* * *

La populaire maison A. Leclaire, de la rue Sainte-Catherine, coin Beaudry, offre pour jusqu'au 1er novembre prochain des primes d'une valeur exceptionnelle à tout acheteur de marchandises au montant de \$5. Nos lecteurs trouveront leur profit à lire dans le *Progrès* l'annonce spéciale du fashionable établissement Leclaire.

CHAMPION D'UNE BELLE CAUSE

C'est un échevin de Montréal, M. L.-A. Lapointe, qui a eu l'honneur de proposer la réglementation de l'éclairage et des autres principaux services d'utilité publique par la Législature de chaque province, lors de la septième convention annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes, tenue récemment à Fort-William et à Port-Arthur.

D'autre part, M. D'Arcy Scott, le maire d'Ottawa, propose la création d'une commission fédérale qui aurait le contrôle des services d'utilité publique, à l'instar de la commission des chemins de fer pour ce qui la concerne.

Ces divers projets sont de la plus haute importance et méritent d'être étudiés.

Nous félicitons particulièrement M. Lapointe d'avoir pris l'initiative de poser devant l'Union des Municipalités Canadiennes un problème aussi grave.

Nous souhaiterions que M. l'échevin Lapointe devînt député, pour se faire lui-même le champion de son projet devant la Législature de Québec.

Personnel

L'hon. M. Philippe Roy, député et Orateur à l'Assemblée Législative de Québec, après avoir passé l'été à sa villa de Saint-Jean d'Iberville, est retourné avec sa famille à Montréal, pour y résider.